

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca

Assemblée générale annuelle du Jeune Barreau de Québec et du Barreau de Québec

Le 5 mai 2016
au Cercle de la Garnison



JEUNE BARREAU DE QUÉBEC



Mot du
président
p. 4



Mot de la
bâtonnière
p. 5



L'emploi et les
jeunes avocats
p. 7

L'équipe du Proforma

Me Audrey Létourneau
Me Maude Bégin-Robitaille
Me Nicholas Jobidon
Me Ariane Leclerc Fortin
Me Aurélie-Zia Gakaway

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2015-2016

Me Louis-Philippe Pelle-
tier-Langevin
président



Me Régis
Boisvert
1^{er} vice-président



Me Justin
Tremblay
2^e vice-président



Me Louis
Cloutier
Trésorier



Me Audrey
Létourneau
Secrétaire



Me Myralie
Roussin
Secrétaire adjointe



Conseillers(ères)

Me Jean-Félix Charbonneau
Me Brian Lipson
Me Raphaëlle Mignault
Me Charles-Étienne Pépin
Me Isabelle Sarrazin
Me Valérie Savard

Présidente sortante

Me Audrey Gagnon



Refinancer votre prêt hypothécaire

Pourquoi refinancer votre prêt hypothécaire?

Le refinancement hypothécaire consiste à réemprunter le capital remboursé de votre prêt hypothécaire. C'est une stratégie à moindre coût visant à utiliser la valeur de votre propriété pour vous permettre d'entreprendre des rénovations ou d'investir dans des placements, par exemple.

Votre meilleur allié

Quel que soit votre projet ou votre situation, n'hésitez pas à en discuter avec votre conseiller à la caisse. Il est le professionnel le mieux placé pour trouver la solution de financement la plus avantageuse selon vos besoins, votre projet et votre capacité financière.

Un levier financier avantageux et une liberté d'action pour réaliser vos projets

Utiliser la valeur nette de votre propriété est la solution de financement optimale qui vous permet d'économiser sur les frais d'intérêts. Profitez du refinancement de votre prêt hypothécaire pour regrouper vos prêts existants sous la marge Atout.

La marge Atout est un choix sensé pour :

- financer vos travaux de rénovation;
- rembourser à faible coût et plus rapidement l'ensemble de vos dettes;
- économiser sur vos frais d'intérêts;
- dégager une marge de manœuvre pour accumuler de l'épargne.

Refinancer votre propriété sans frais juridiques

Pour les actes hypothécaires signés depuis 2009, Desjardins permet aux emprunteurs de refinancer jusqu'à 120 % de la valeur de leur propriété afin de réaliser différents projets sans avoir à passer chez le notaire.

Refinancer pour un montant supérieur à celui de votre prêt initial

Vous pouvez obtenir un refinancement hypothécaire dépassant le capital remboursé jusqu'ici ou dépassant le montant de votre prêt initial. Dans ce dernier cas, vous pourriez devoir consulter un notaire pour enregistrer votre nouveau prêt hypothécaire. Nous vous recommandons de rencontrer votre conseiller à la caisse pour déterminer avec lui la solution la plus avantageuse pour vous.

L'essentiel : tenir compte de votre capacité de remboursement

Dans le processus, la prévoyance reste de mise. Avec l'aide de votre conseiller à la caisse, évaluez à l'avance les solutions de financement, les avantages, les coûts reliés, et déterminez avec précision votre capacité de remboursement afin de prendre une décision



UN TAUX HYPOTHÉCAIRE VRAIMENT AVANTAGEUX.

149%

POUR UN TEMPS LIMITÉ

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS



Desjardins

L'information juridique : qualité et pertinence



Par
Me Luc Boulanger-Milot

CHRONIQUE

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

Internet offre des possibilités incroyables. Dans divers aspects de notre vie, la question se pose de plus en plus : « Pourquoi payer pour de l'information ? » En droit, plus encore que dans tout autre domaine, la qualité et la pertinence des sources devraient être une priorité de chaque instant.

Depuis plus de 40 ans, l'équipe SOQUIJ travaille chaque jour à être la source d'information la plus complète et la plus fiable sur le marché. La raison de cette longévité ? La pertinence.

En investissant pour développer et améliorer son outil Recherche juridique, SOQUIJ réaffirme sa conviction que les professionnels du droit méritent le meilleur de l'information juridique.

Le risque d'omission d'une décision

Une recherche dans des bases de données publiques ne vous donne accès qu'aux textes qui contiennent les termes de votre recherche. Or, en droit, le vocabulaire évolue dans le temps et parfois même d'un décideur à l'autre. Ainsi, le vocabulaire n'ayant pas été normalisé, si l'auteur a utilisé un synonyme dans son texte, celui-ci ne figurera pas dans les résultats de votre recherche.

Avec Recherche juridique, des juristes indexent manuellement les décisions et préparent des résumés en faisant ressortir tous les concepts analysés par le décideur, ce qui vous empêche de passer à côté d'une décision essentielle.

Par exemple, dans l'affaire *Parry Sound (District), Conseil d'administration des services sociaux c. S.E.E.F.P.O., section locale 324* (C.S. Can., 2003-09-18), 2003 CSC 42, SOQUIJ AZ-50192747, J.E. 2003-1790, D.T.E. 2003T-923, [2003] 2 R.C.S. 157, le mot "grossesse" n'est jamais mentionné dans la décision, mais c'est pourtant un cas de discrimination basé sur un congé de maternité.

Du temps perdu

Votre temps est précieux. Devoir parcourir les nombreuses pages des décisions complètes pour trouver l'information qui vous intéresse ou, pire, devoir consulter des centaines de résultats de

recherche pour trouver l'information qui vous importe : c'est le risque d'outils de recherche gratuits.

Recherche juridique de SOQUIJ vous livre des résultats beaucoup plus pointus grâce à son moteur de recherche et à ses champs d'indexation exhaustifs. De plus, SOQUIJ sélectionne les décisions les plus pertinentes, les résume et les classe selon leur intérêt jurisprudentiel.

Le manque de pertinence

Certains outils ne font aucune distinction entre une décision récente et une d'il y a 60 ans, étant donné qu'ils ne distinguent que les mots clés.

Les fiches exclusives Le Citateur et Historique permettent une mise en contexte vous permettant d'analyser efficacement la pertinence de l'information.

D'ailleurs, l'arrêt *Parry Sound*, mentionné précédemment, est classé Sélection SOQUIJ avec trois astérisques, le plus haut niveau d'intérêt jurisprudentiel. De plus, Le Citateur de cette décision nous indique qu'elle a été mentionnée 312 fois, appliquée dans 106 autres décisions et critiquée 1 seule fois.

Calculez bien !

Ne risquez pas des coûts supplémentaires ou des erreurs en vous fiant à des sources « grand public ».

Le service Recherche juridique de SOQUIJ permet aux jeunes juristes d'effectuer des recherches complètes et pertinentes, rendant possible le développement à 360 ° de votre expertise juridique.

FAITES APPEL À NOTRE ÉQUIPE DE STÉNOGRAPHES

Plus de 15 membres à votre service !

Sténo M.P. Inc
Marc Perrault
T 418 842.3322
C 418 564.4462
stenomp@sympatico.ca

Sténo V.P. Inc.
Vincent Perrault
T 418 915.2769
C 418 951.5055
stenovp@hotmail.fr

Sténo Max Inc.
Claudia Perrault
T 418 915.1222
C 418 573.1376
perrault.claudia@videotron.ca



stenomp.com



Le début de mandat du conseil d'administration, édition 2015-2016, a été marqué par un sentiment de renouveau : nouveau centenaire, nouveau Code de procédure civile, nouveaux défis! À titre de 102^e président, je tiens à dire «mission accomplie».

La fin d'une merveilleuse année

Tel que prévu, le Conseil s'est doté d'une politique relative aux moyens de communication. En effet, avec la participation grandissante des membres d'année en année et la diversification des médias sociaux, il devenait impératif de se doter d'une telle politique. Nous verrons à vous la présenter lors de notre prochaine assemblée générale annuelle à être tenue le 5 mai 2016, au Cercle de la Garnison.

De plus, le Jeune Barreau de Québec lance officiellement sa page *YouTube*. Nous vous invitons à la visiter et à la partager. Nous y avons publié huit capsules sur la division des petites créances de la Cour du Québec. Ces capsules visent à informer les justiciables et à démystifier la division des petites créances de la Cour du Québec. Nous vous demandons de partager lesdites capsules afin de maximiser leur impact sur la population. Nous remercions Me David Chapdelaine Miller qui a bien voulu se prêter au jeu d'acteur et nous livrer une excellente performance.

Bien que nous souhaitions mettre de l'avant les technologies au cours de notre mandat, nous ne l'avons pas fait au détriment du passé. La rédaction des textes l'ouvrage *Le Rabat* est terminée. Il ne reste que quelques détails à figurer, mais vous pourrez bientôt vous procurer un exemplaire de ce livre historique qui vise à faire le point sur nos cent ans d'histoire. Nous réitérons nos remerciements chaleureux à monsieur le Lieutenant-gouverneur J. Michel Doyon, Ad. E., à Me Audrey Létourneau, à Me Ariane Fortin-Leclerc et à tous les autres bénévoles qui ont participé à la confection des textes et à l'édition de ce livre. Sans hésitation, nous pouvons affirmer que cet ouvrage sera un « plus ».

Me Audrey Gagnon a terminé de colliger les données du sondage tenu au courant de son mandat. Nous réitérons notre invitation à l'assemblée générale annuelle, lors de laquelle les résultats et les constats de ce sondage vous seront présentés.

Sur une note plus personnelle, c'est avec fébrilité et le sentiment d'accomplissement que je termine mon mandat. Je vous remercie de votre confiance et de votre participation en grand nombre tant lors de nos activités sociales et sportives que lors de nos séances de formation professionnelle. C'est un honneur d'assumer la présidence du Jeune Barreau et je vous souhaite de pouvoir vivre un jour cette expérience. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil du Jeune Barreau de Québec sans lesquels ma présidence n'aurait pas été la même. Être responsable du Jeune Barreau de Québec est d'ailleurs et avant tout un travail d'équipe.

Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin
Président du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreauquebec.ca



Me Charles-Étienne Pépin : Cette année, tu as encore une fois su démontrer à quel point tu es indispensable. Tes qualités de rédaction, ton esprit d'analyse et aussi tes aptitudes d'organisateur de soirée sont dignes de mention.

Me Jean-Félix Charbonneau : Ta présence, ton calme et ton ouverture d'esprit font de toi un administrateur hors pair. Je ne voudrais pas non plus passer sous silence ton dynamisme et ton sens de l'humour, qualités incontournables pour l'organisation.

Me Brian Lipson : I really appreciate this year working with you. You are seriously a must for the Young Bar of Quebec. Your sense of humor, your presence in each and every activities held by the Young Bar was really appreciated. I really hope our path to cross again.

Me Valérie Savard : Mon amie, je ne saurais pas par où commencer. Je suis heureux d'avoir pu compter sur toi cette année qui a marqué la mienne en tant que président du Jeune Barreau de Québec. Ta perspicacité, ton franc-parler et ton soutien ont été énormément appréciés.

Me Audrey Létourneau (Secrétaire) : Ta rigueur et ta patience font de toi quelqu'un dont je n'aurais pas pu me passer cette année. Tu es de tous les défis et tu les relèves d'ailleurs avec brio. Je n'ai aucun doute que tout ce que tu entreprendras dans l'avenir se soldera par un mot : succès!

Me Audrey Gagnon (Présidente sortante) : Ça fait longtemps que l'on se connaît et je dois te dire que ces dernières années à travailler avec toi ont été géniales. Il m'est difficile de te qualifier en quelques mots puisque je risquerais d'en omettre. Mais, ceci dit, je dois me lancer! J'ai découvert en toi une travailleuse acharnée, une femme loyale et juste. Ta curiosité et ton écoute sont notoires. Sache que je n'aurais pas pu me passer de ton énergie débordante. Merci pour tout.

Me Myralie Roussin (Secrétaire adjointe) : Ta fougue et ton énergie sont reconnues. Tu as su, tu sais et tu sauras toujours te démarquer. Je te remercie de ta présence et ton soutien qui ont

Suite P. 6



JurisÉvolution

**L'outil de gestion indispensable
pour tous les domaines de droit**

**Juris
Concept**
Solutions de gestion
pour avocats

jurisconcept.ca

Informez-vous pour profiter de la subvention Jeune Barreau : 1 888 692-1050

C'est déjà la dernière fois que je m'adresse à vous. Comme il ne reste que quelques semaines avant la fin de mon mandat, je profiterai d'abord de cette tribune pour vous présenter le résultat de nos travaux reliés à la gouvernance du Barreau de Québec.

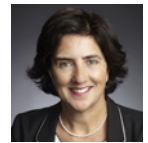
Durée du mandat du bâtonnier

Dès mon entrée en fonction, j'ai demandé à ce que soit envisagée l'opportunité de modifier nos règlements, de manière à ce qu'il soit possible d'offrir aux futurs bâtonniers de notre section de réaliser des mandats de deux ans. Peu avant les fêtes, nous avons obtenu un avis juridique du Service de recherche et de législation du Barreau du Québec à l'effet qu'une formule qui aurait permis un mandat d'un an renouvelable pour une autre année, suivant le souhait du bâtonnier, n'était pas envisageable. Nous avons dû par la suite évaluer les deux options suivantes : maintenir les mandats d'un an ou les modifier pour des mandats de deux ans. Après de nombreuses discussions, nous avons réalisé que le fait d'imposer des mandats de deux ans risquait de priver notre Barreau d'excellents candidats pour qui il serait trop difficile de sacrifier leurs activités professionnelles pendant une si longue période. De plus, même si la personne à la tête du Conseil change, les travaux en cours et ses mandats sont traditionnellement poursuivis d'année en année. Nous pouvons à cet égard compter sur une équipe de la permanence qui veille au suivi des dossiers. Par conséquent, nous avons jugé que, même s'il existe des inconvénients reliés au maintien d'un mandat d'un an, ils sont moindres que ceux reliés à l'ajout (statutaire) d'une année.

Malgré ce qui précède, nous reconnaissons toujours que pour certaines personnes, un mandat d'un an peut paraître trop court, notamment en raison de la période requise pour le nouveau bâtonnier à apprivoiser ses nouvelles fonctions et à réaliser les priorités qu'il se sera fixées en début de mandat. C'est pourquoi nous souhaitons favoriser un changement de culture et inviter les bâtonniers qui le souhaitent à briguer une deuxième année à titre de bâtonnier. Dans notre règlement, le poste de bâtonnier a de tout temps été un poste électif annuellement. Ainsi, il a toujours permis au bâtonnier en fonction de se présenter au poste de bâtonnier pour une deuxième année. Cependant, selon l'usage et la coutume, les bâtonniers de notre section ne se sont pas prévalus de cette opportunité. C'est pourquoi nous avons décidé d'amorcer un changement de culture en adoptant une résolution voulant que dorénavant, les bâtonniers qui le souhaiteront seront invités à « briguer » une deuxième année au poste de bâ-

Le mot de la fin

Me Catherine Claveau
Bâtonnière de Québec
batonnier@barreaudequebec.ca



tonnier du Barreau de Québec. Cette résolution sera présentée à l'assemblée générale des membres du 5 mai prochain.

Modification de la composition du Conseil

Nos réflexions nous ont également amenés à modifier la constitution du Conseil du Barreau de Québec afin qu'il représente davantage la diversité des membres de notre section. Ainsi, nous avons décidé d'éliminer le siège de conseiller élu parmi les anciens bâtonniers et de créer un nouveau siège de conseiller élu parmi les avocats œuvrant en entreprise.

Modification du rôle du bâtonnier sortant

Dans les faits, c'était le bâtonnier sortant qui, d'office, occupait le siège réservé à un ancien bâtonnier. Or, nous ne souhaitons pas que l'élimination de ce siège prive un bâtonnier sortant de continuer à participer à plusieurs activités de la section. C'est pourquoi, notre Conseil adoptera sous peu une résolution reliée au statut spécifique du bâtonnier sortant ainsi qu'à son nouveau rôle. Les principes provenant de cette résolution seront insérés aux Règles de régie interne de notre section et seront eux aussi présentés lors de l'assemblée générale annuelle.

Comités permanents

Quelques travaux sont toujours sur notre table à dessin, dont ceux reliés à la révision de l'ensemble des comités permanents de la section. Notre réflexion porte notamment sur la pertinence de modifier et de créer de nouveaux comités, sur la modification de leurs mandats et l'optimisation des travaux de chacun d'eux, en gardant en tête que nos comités doivent représenter l'intérêt des membres de notre section.

La réforme de la procédure civile

J'aurai connu, sous mon mandat, l'entrée en vigueur d'un nouveau Code de procédure civile. Je tiens à nouveau à saluer le travail colossal réalisé par nos comités de liaison avec les Cours d'appel, supérieure et du Québec, les représentants des services judiciaires et les membres de la magistrature, qui nous auront permis de bien nous outiller pour faire face aux nouvelles dispositions de ce code. Évidemment, plusieurs questions sont toujours en suspens. C'est pourquoi je tiens à vous rassurer : nous allons continuer à faire tout en notre pouvoir pour trouver des réponses à vos questions. Vous êtes invités à surveiller nos envois,



Vous êtes appelé à la barre
www.barreaudequebec.ca

car de nouvelles formations seront annoncées sous peu qui permettront peut-être d'en résoudre quelques-unes.

Mille mercis

Ceux et celles qui m'ont côtoyée au cours de la présente année ont été à même de constater combien j'ai adoré occuper la fonction de bâtonnière du Barreau de Québec. Je tiens à préciser que, si j'ai autant apprécié mon expérience, c'est parce que j'ai eu le privilège de faire de si belles rencontres et surtout, d'être entourée de personnes fantastiques, loyales et dévouées. C'est pourquoi je tiens à remercier spécifiquement tous les membres du Conseil qui m'ont accompagnée dans cette belle aventure : Mes Johanne McNeil, Maryse Carré, Mario Welsh, Hélène Carrier

(jusqu'à sa nomination à titre de juge à la Cour du Québec), Rénaud Beaudry (en remplacement d'Hélène Carrier), Louis-Philippe Pelletier Langevin, Régis Boisvert, Claude Peachy, Louis-Michel Côté, Eugénie Brouillet, Véronik Demers et Isabelle Germain. Un immense merci également à ma directrice générale, Me Lisa Bérubé pour son soutien indéfectible ainsi qu'à tous les membres du personnel du Barreau. Merci également à tous les autres membres qui se sont impliqués bénévolement parce qu'ils ont à cœur leur barreau de section.

Grâce à vous tous, j'aurai été plus que fière de diriger les destinées du plus beau de tous les barreaux de section!

Catherine Claveau

→ La fin d'une merveilleuse année (suite)

Me Isabelle Sarrazin : Tu as été d'une efficacité exemplaire dans l'organisation des formations. Par ton acharnement et ta rigueur, tu as su relever le défi et être un exemple. Malgré un horaire de travail qui a été chamboulé à mi-mandat, tu as tout de même été présente.

Me Justin Tremblay (2^e Vice-Président): Ce fut un plaisir de travailler avec toi Justin. Ton impartialité, ton humilité et ton humanisme m'ont grandement aidé dans mes réflexions. Tu sais comment rallier un groupe. Je te remercie aussi pour ton sens de l'organisation. Les activités sportives du Jeune Barreau ont toutes été couronnées de succès grâce à toi.

Me Louis Cloutier (Trésorier) : Merci de m'avoir épaulé à la comptabilité. D'une rigueur exceptionnelle, tu as su être un administrateur hors pair au cours de la dernière année. Toute organisation ne peut qu'espérer avoir en ses rangs un trésorier aussi compétent.

Me Raphaëlle Mignault : Raphaëlle tu es une des découvertes de mon mandat 2015-2016. Tu as su te démarquer dès ta première année au sein du Conseil. Tu t'es impliquée sans hésitation dans tous les défis et non seulement dans ceux qui t'étaient proposés. Être proactive est une qualité essentielle de tout bon administrateur. Continue dans cette voie et rien ne t'arrêtera.

Madame Émilie Carrier (Directrice générale) : Nous nous sommes rencontrés à mi-mandat de ma présidence et je dois dire que ton arrivée a été salutaire. Tu as réussi à relever le défi de t'intégrer rapidement et de démontrer indispensable. Je suis heureux de te compter parmi notre Conseil. Merci pour ton support et ton efficacité!

Régis Boisvert (1^{er} Vice-Président) : Cher Régis, tu as su être un allié de tous les instants. Ton efficacité, ta plume, ta pertinence ont été des atouts dont le Conseil et moi n'aurions pas pu nous passer lors de ce mandat 2015-2016. Tu seras le 103^e président du Jeune Barreau de Québec et tu sauras, je le sais, incarner cette charge avec aplomb et la classe nécessaire. Je demeure convaincu que tu sauras relever le défi qui t'attend. Je te souhaite d'avoir autant de plaisir lors de ton mandat que j'en ai eu. Je t'offre mon appui indéfectible lorsque tu le requerras. Je te souhaite aussi la chance de bénéficier d'une équipe aussi extraordinaire que celle dont j'ai bénéficié. Merci pour tout!

Je souhaite aussi remercier madame la bâtonnière du Barreau de Québec, Me Catherine Claveau, pour la confiance qu'elle m'a témoignée. J'ai beaucoup apprécié nos échanges lors de la dernière année et je garde un agréable souvenir du travail effectué à ses côtés.

Je tiens aussi à souligner l'apport de la permanence du Barreau de Québec. Je remercie Me Lisa Bérubé, madame Caroline Potvin, madame Michelle Thibault, madame Mélanie Gagnon et madame Maude Marcoux de leur appui quotidien. L'organisation ne pourrait pas se passer de leur compétence et de leur disponibilité.

En terminant, je remercie Me Isabelle Cloutier, présidente de l'Association des Jeunes Barreaux de Région et Me Caroline Larouche, présidente du Jeune Barreau de Montréal, pour leur soutien et leur collaboration durant mon mandat. Je remercie aussi leurs organisations respectives pour leur participation active à nos événements entourant la Rentrée judiciaire de Québec.

Encore une fois mille mercis à toutes et à tous.

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Quand un diplôme en droit ne garantit plus un emploi



Par
Me Ariane Leclerc Fortin

Le projet d'un livre historique intitulé *Le Rabat*, qui tire à sa fin et permettra sous peu de mettre en lumière 100 ans d'histoire du Jeune Barreau de Québec aura été un exercice captivant et éclairant. La relecture des éditions du journal *Proforma* des années passées permet un constat choquant : les enjeux vécus par les jeunes avocats sont cycliques, alors que les discussions et les difficultés vécues par les avocats reviennent systématiquement.

On ne peut en ce sens que saluer l'initiative du Jeune Barreau de Montréal (« JBM »), qui a décidé de faire la lumière sur un enjeu de taille, malheureusement récurrent : la situation (alarmante!) de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec. D'ailleurs, je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant cette phrase tirée du Rapport final : « Ce n'est pas parce qu'une situation problématique existe ponctuellement depuis des décennies qu'il faut la laisser perdurer ou empirer. Des actions peuvent être posées afin d'améliorer la situation ».

C'est qu'il y a à peine quelques semaines, je relisais les propos tenus en 1994 dans le journal *Proforma* au sujet de l'avenir de la jeunesse à l'aube d'une nouvelle ère. À cette époque, alors qu'entraînait en vigueur le *Code civil du Québec*, sévissait une crise de l'emploi dans la profession chez les jeunes avocats. La présidente du Jeune Barreau de Québec à l'époque, Me Joanne Marceau, parlait alors d'une tragédie et mentionnait que se dénicher un stage devenait une « opération délicate et spéculative », alors que trouver un emploi « relev[ait] du domaine du rêve ». Pour sa part, la bâtonnière Me Micheline Leclerc s'exprimait ainsi lors de l'assermentation collective tenue cette année-là :

Que vais-je dire à ces futurs avocats et avocates que les autres ne leur ont pas dit et qu'ils ne savent pas déjà? Vais-je leur dire qu'ils s'engagent dans la plus noble des professions avec l'image actuelle qu'ont les avocats et les avocates? Non, non, pas de poudre aux yeux! Vais-je leur dire que la pratique n'est plus ce qu'elle était, qu'il y a beaucoup de compétition, que les emplois sont rares, qu'il y a des coupures partout, que même des avocats et avocates de plusieurs années d'expérience en arrachent? Non, ils le savent probablement déjà et ont sûrement eu un avant-goût des difficultés qui les attendent, ne serait-ce que pour se trouver un stage.

Plus ça change, plus c'est pareil? À cette époque, dans un sondage transmis auprès des finissants des années 1989, 1990, 1991 et 1992, pour lesquels 317 questionnaires-réponses furent retournés pour analyse, 40 % des personnes interrogées ont déclaré que si c'était à refaire, ils n'entreprendraient pas d'études en droit. Ouch. Plus de vingt ans plus tard, en 2016, qu'en est-il de la situation des jeunes avocats au Québec?

Le Rapport du JBM et les actions subséquentes

Le Comité Relations avec les membres du JBM et les membres du

JBM ont élaboré un sondage de 130 questions ayant été diffusé à l'ensemble de la province avec l'aide du Jeune Barreau de Québec (« JBQ ») et de l'Association des jeunes barreaux de région (« AJBR »). En tout, 1346 jeunes avocats de 10 ans ou moins de pratique de partout au Québec ont répondu au questionnaire. Sur les 8 875 jeunes avocats inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, cela représente un taux de participation de 15 %. Plus précisément, les répondants au sondage sont à 67,9 % des femmes et 31,7 % des hommes, 61 % sont de Montréal, 8,7 % de Québec et 27,1 % des régions.

À la suite de l'annonce des résultats, une Table de concertation composée notamment de représentants de toutes les facultés de droit du Québec, du Barreau du Québec et de représentants des jeunes barreaux a tenu deux réunions afin, d'une part, de présenter un portrait de la problématique soulevée par les résultats de l'étude et d'en discuter avec les intervenants présents pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses avancées dans le Rapport intérimaire et, d'autre part, de débattre des pistes de solutions menant aux recommandations du Rapport final.

Les problématiques et les conclusions dégagées

La chose est peut-être simple. Dans le système actuel, nous serions trop d'avocats. En effet, depuis les vingt dernières années, le nombre d'avocats par habitant au Québec aurait augmenté de 98 %, alors que la population, elle, n'a augmenté que de 15 %. En parallèle, de plus en plus d'étudiants s'inscrivent à l'École du Barreau du Québec. Ainsi, en 10 ans, il y a eu une augmentation de 42 % des cohortes, de 2005-2006 à 2013-2014.

Pour ajouter au désarroi, il y a une inadéquation systémique entre la demande juridique et l'offre de services par l'avocat dans son rôle traditionnel. Dit autrement, la demande juridique classique s'effrite. Dans ce contexte, ce n'est pas sans pertinence, pour le JBM de faire la mise en garde suivante : « Si l'avocat n'innove pas en modulant son service pour répondre aux besoins du marché, le décrochage judiciaire continue et le rôle de l'avocat tel que nous le connaissons aujourd'hui deviendra de plus en plus désuet ».

Au nombre des faits saillants, le rapport réalisé par le JBM fait notamment état des constats suivants, observés depuis les 10 dernières années :

- Les salaires hebdomadaires des stagiaires, en dollars ajustés à l'inflation, ont diminué de 16 %, passant de 647 \$ à 543 \$;
- 25 % moins de jeunes trouvent leur stage avant la fin de la formation professionnelle de l'École du Barreau;
- 115 % plus de stagiaires ne sont pas rémunérés pour leur stage. En effet, il y a dix ans, un stagiaire sur 50 n'était pas rémunéré alors qu'aujourd'hui, c'est un stagiaire sur 23 : une hausse du simple au double;
- 12 % moins de nouveaux assermentés se font offrir un emploi chez leur maître de stage lorsqu'ils ont terminé celui-ci;

- La proportion d’avocats qui se retrouve sans emploi après leur stage a augmenté de 54 %. En effet, il y a dix ans, les avocats étaient 11,8 % à se retrouver sans emploi au moment de leur inscription au Tableau de l’Ordre – cette proportion est aujourd’hui de 18,2 %;
- 40 % plus de jeunes avocats répondent « non » à la question de savoir si leurs attentes étaient réalistes par rapport au marché du travail alors qu’ils étaient à l’université;
- La situation de l’avocate mérite notre attention constante : elle gagne toujours moins que son homologue masculin. De ce fait, une section du rapport est réservée à cette situation.

Suivant ces constats, le JBM conclut que « tous les signaux d’avertissements sont maintenant allumés » et que dangereusement, nous approchons le seuil critique du ratio d’avocat par 100 000 habitants qui a été dépassé par l’Ontario et les États-Unis, où la crise se fait particulièrement sentir.

Les recommandations

Alléluia, cet exercice effectué par le JBM ne présente pas que l’ombre. Il invite à chercher la lumière. En ce sens, sept recommandations sont abordées en guise de solutions au problème, solutions qui sont du ressort de tous : étudiants, jeunes avocats, Barreau du Québec et universités. Les voici :

- **Information et transparence** : Les étudiants doivent être informés de la réalité du marché du travail par les universités et le Barreau du Québec. Plus précisément, doivent être diffusés : le temps moyen d’obtention d’un stage, le salaire moyen d’un stage, le nombre de stages non rémunérés, les perspectives sur la demande juridique et sur l’employabilité de ses étudiants. L’information fournie doit être continue, fiable, détaillée et offerte sur le plus grand nombre de plateformes possibles.
- **Raisonnement contingentement** : Au lieu d’un taux de succès de 80 % constant d’année en année, l’École du Barreau du Québec doit viser à maintenir un équilibre de 275 avocats par 100 000 habitants au Québec. Toutefois, cette mesure ne devrait entrer en vigueur que dans trois ans, de façon à permettre aux étudiants qui sont présentement aux études de compléter leur programme de l’École du Barreau du Québec aux conditions qu’ils connaissaient à leur entrée au baccalauréat en droit.

- **L’innovation** : Les jeunes doivent innover. Ils doivent faire évoluer leur profession pour la rendre plus accessible et plus juste, de même que faire de la justice une priorité de nos gouvernements. Pour y parvenir, les universités et l’École du Barreau du Québec doivent les encourager à penser différemment et à faire preuve de créativité, et les programmes d’enseignement doivent refléter la diversité des pratiques et le changement dans la demande juridique.

- **Formation en gestion** : Les universités doivent s’engager à offrir une formation en gestion à leurs étudiants : en administration, en entrepreneuriat, en marketing et en comptabilité. Une proportion grandissante de futurs avocats qui consacreront une bonne partie de leur temps à des tâches administratives, à gérer des ressources humaines et à développer une clientèle.

- **La communication dans le monde juridique** : Le ministre de la Justice, le bâtonnier du Québec, les doyens des facultés de droit et le directeur de l’École du Barreau doivent se rencontrer régulièrement et coordonner leurs stratégies et impressions du monde juridique.

- **Les stages non rémunérés doivent être découragés par le Barreau du Québec** : Le Barreau du Québec doit prendre position contre la non-rémunération des stages.

- **Les régions, un registre et la publicité** : Le Barreau du Québec, en collaboration avec les bâtonniers de sections et les jeunes barreaux doivent tenir un registre du nombre d’avocats à attirer en région et doivent faire la promotion de la pratique en région.

En tant que membre de la (grande) famille des avocats, je lève mon chapeau à cette initiative du JBM qui, espérons-le, ne restera pas lettre morte. Souhaitons que ces recommandations aillent de l’avant. Comme le rappelait Me Marceau en 1994, « les jeunes avocats et avocates constituent la force vive de notre profession, son seul avenir ». En ce sens, comme elle le concluait elle-même, « ne vous demandez pas ce que votre corporation peut faire pour vous, mais plutôt ce que vous pouvez faire pour elle! Si vous vous impliquez, vous aurez l’avenir que vous méritez ». Essayons donc de nous éviter le retour du cycle une fois de plus! (Proposition : Essayons donc d’unir nos forces afin de sortir de ce cercle vicieux une fois pour toutes!)

BUREAUX À LOUER

3, rue Vallière à Québec à 2 pas du Palais de justice

:::: DISPONIBLE DÈS MAINTENANT ::::

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie • Internet haute vitesse • Salle de conférence

Service de secrétariat disponible

CONTACTER Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc au :

418 522-4031

Accès à la justice : démythification d'une problématique majeure et impérieuse

Par
Mlle Geneviève Fortin

L'accès à la justice est un concept qui est souvent évoqué, mais très peu explicité. Du moins, c'est le constat que j'en fais du haut de ma troisième année de baccalauréat en droit. L'étude du nouveau Code de procédure civile a pour effet de mettre promptement les étudiants en contact avec cette notion. Bien qu'il soit enseigné que celle-ci est fondamentale, les explications manquent afin de pouvoir cerner correctement l'étendue de ce qu'elle vise. Le présent texte est donc dédié à l'examen d'un concept qui me paraît essentiel à saisir à l'aube de mon entrée dans le système judiciaire.

Ce précepte d'accès à la justice en est un qui est, contre toutes attentes, présent depuis bien longtemps. En effet, il est possible d'en retrouver des traces dans des travaux parlementaires datant du début du siècle dernier. Je tâcherai toutefois, dans un premier temps, de prendre le pouls de l'état actuel du système judiciaire en lien avec ce concept. À première vue, tout semble indiquer la nécessité d'effectuer divers changements afin d'adapter les services disponibles aux besoins de la société actuelle. Pour ce faire, des moyens ont préalablement été développés et d'autres le seront prochainement. C'est ainsi que, dans un deuxième temps, je m'attarderai à certains d'entre eux dans le but de les expliciter. J'effectuerai enfin un retour afin d'établir ce qui me semble être les déterminants de l'accès à la justice dans notre système judiciaire.

Il existe un sérieux problème d'accès à la justice au Canada. Du moins, c'est ce qu'a démontré le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (ci-après « Comité ») dans son rapport déposé en octobre 2013. Selon l'honorable Beverley McLachlin, il s'agirait même du problème le plus important auquel a fait face le système juridique. Cette situation serait due à plusieurs causes provenant du fonctionnement même de ce dernier. En matière civile et familiale, le système est trop lent, complexe et cher. Il en ressort une incapacité d'obtenir des résultats qui sont proportionnés et qui répondent véritablement aux besoins des gens qui l'utilisent. On dénote également un manque en structures institutionnelles permettant des changements concrets, en coordination ainsi qu'en rapport coût efficacité.

D'autres lacunes ont été recensées par ce même rapport. On explique que les problèmes juridiques sont omniprésents dans la vie quotidienne des canadiens et ont souvent des impacts négatifs sur eux. D'ailleurs, ce sont les personnes pauvres et vulnérables qui sont les plus susceptibles d'y être confrontées entraî-

nant des coûts sociaux et économiques. Pour ce qui en est des sérieuses difficultés d'accès, elles seraient entre autres dues à un fossé majeur entre le coût des services juridiques et ce que la grande majorité des canadiens peut se permettre. Qui plus est, on relève que le système est essentiellement inaccessible pour les gens gagnant trop pour être admissibles à l'aide juridique, mais trop peu afin de pouvoir bénéficier des services juridiques nécessaires.

Il découle donc de ces défaillances un système judiciaire inatteignable pour une grande partie de la population et énormément de besoins juridiques qui sont tout simplement insatisfaits. Tel que cela est exprimé dans le rapport du Comité, la situation actuelle est insoutenable. Afin de subvenir à celle-ci, un élément préalable semble incontournable : un changement de mentalité, soit véritablement un changement de culture afin de pouvoir s'éloigner des anciennes approches. Pour ce faire, certains principes directeurs sont indispensables. Il ressort de ces derniers qu'il est maintenant essentiel d'axer les efforts sur les personnes qui utilisent le système, que la collaboration et la coordination doivent guider l'amélioration de l'accès à la justice, qu'autant le règlement des différends que leur prévention sont fondamentaux, que les choses doivent dorénavant se baser sur la simplicité, que des actions réelles doivent être posées et que l'accent doit être mis sur les résultats afin d'effectivement améliorer la justice dans la vie des canadiens.

Une fois ce portrait tracé, il est temps d'explorer les divers moyens qui seront ou qui sont déjà institués afin de changer concrètement la situation de l'accès à la justice. Pour ce qui en est du rapport du Comité, une réelle feuille de route a été élaborée énonçant les éléments à respecter afin d'instituer une réforme. On y propose, notamment, de recentrer le système de justice sur un axe reflétant les problèmes juridiques de la vie quotidienne et permettant d'y remédier, de transformer les cours et les tribunaux en centres multiservices pleinement accessibles pour le règlement des différends publics, de créer des mécanismes de mise en œuvre de l'accès à la justice aux niveaux local et national, de promouvoir un programme de justice qui est soutenable, accessible et intégrée par l'entremise de l'éducation juridique, de soutenir la recherche en ce qui concerne l'accès à la justice dans le but de favoriser la prise de politiques véritablement fondées ainsi que de promouvoir des stratégies de financement cohérentes, intégrées et soutenues.



800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267

Parmi ces diverses propositions, certaines méritent une attention distincte. L'objectif visant l'établissement d'un programme de justice intégrée, accessible et soutenable par l'éducation juridique est particulièrement intéressant. Il implique, a priori, l'intégration d'un programme moderne d'accès à la justice dans les écoles de droit, les programmes d'admission aux barreaux ainsi que chez les fournisseurs d'éducation juridique continue. On cherche ici à pousser plus loin les initiatives déjà amorcées dans ces institutions afin de considérer l'accès à la justice comme un élément central de l'enseignement du droit. Tel que le soulignait l'honorable Marie Deschamps, afin de changer de culture juridique, il doit être accordé plus d'attention à l'éthique ainsi qu'aux responsabilités sociales dans les facultés de droit. De même, on invoque la possibilité d'intégrer l'enseignement de cette notion d'accès à la justice dans les écoles primaires, secondaires et post-secondaires. Conséquemment, j'en déduis qu'une des composantes indispensables afin d'amorcer un réel changement de mentalité serait l'intégration complète de l'apprentissage de ce précepte dans la formation des praticiens du droit. Toutefois, une telle transformation de culture ne peut naturellement se faire sans la participation fondamentale de ceux pour qui le système existe.

Un autre objectif, soit celui visant à recentrer le système de justice sur un axe reflétant les problèmes de la vie quotidienne des canadiens et permettant d'y remédier, implique la construction de services de première ligne solides. Au sein de ceux-ci résident, notamment, les services d'information juridique, d'éducation juridique, ainsi que d'aiguillage. Je ne peux m'empêcher de faire une analogie avec ceux qui sont fournis depuis 2010 par les Centres de justice de proximité du Québec. Ces récents organismes gouvernementaux à but non lucratif gagnent à être connus pour l'aide directe et concrète qu'ils apportent aux québécois en lien avec leurs problèmes de nature juridique. Leur mission vise à promouvoir l'accès à la justice tout en soutenant la participation des citoyennes et citoyens par des services d'information juridique, de soutien et d'orientation donnés de manière

complémentaire avec les ressources courantes. Ils ne sont pas moins que des services de première ligne accessibles et efficaces pour la population. Les Centres permettent la reconnaissance de la capacité des individus à prendre en charge leur situation et de leur potentiel à faire les meilleurs choix pour eux-mêmes. D'ailleurs, ils le font dans la plus grande observance de leurs valeurs, soit le respect, l'empathie, l'ouverture d'esprit, ainsi que la collaboration. J'estime grandement que la promotion et l'utilisation au premier plan de ce type de services permettraient de recentrer le système judiciaire sur les véritables problèmes de la population canadienne.

Il y a de ça peu de temps, l'accès à la justice était une notion énigmatique pour moi. Bien qu'il me reste beaucoup à apprendre, mes dernières recherches m'ont ouvert les yeux sur une réalité plutôt déplorable. Un impératif en ressort : notre système judiciaire doit faire l'objet d'une actualisation majeure. L'accès à la justice doit maintenant y prendre une place centrale afin de guider son fonctionnement. Par-dessus tout, il faut permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à un système efficace et en mesure de véritablement régler les problèmes juridiques omniprésents, soit ceux qui sont vécus par les gens au quotidien. Des gestes concrets doivent donc être posés avec urgence afin de combler les innombrables lacunes. D'abord, un changement de mentalité est incontournable permettant de délaissier les anciennes pratiques et d'axer les efforts sur les personnes qui utilisent le système. Ensuite, il faut être optimiste en s'investissant dans la mise en place et l'utilisation des différents moyens. Certains, telles l'intégration de l'apprentissage de la notion d'accès à la justice dans les institutions d'enseignement et la consolidation de solides services de première ligne, sont inspirants par leur caractère concret et contemporain. Au bout du compte, et ce peu importe les méthodes qui seront utilisées, je crois que la mission sera réellement accomplie lorsque le système sera accessible, compréhensible et juste pour ceux qui en ont véritablement besoin.

Saviez-vous que?

Vous êtes avocate travailleuse autonome et envisagez avoir un enfant? Ne soyez pas découragée à cette seule perspective, ce n'est pas irréaliste... En effet, il existe un programme du Barreau qui vous permet d'avoir un peu d'oxygène financièrement en congé de maternité. Il s'agit du programme APTA qui offre une certaine compensation financière afin de couvrir les frais d'exploitation de bureau à la suite de la naissance ou l'adoption d'un enfant, c'est à découvrir!
www.barreau.qc.ca/fr/avocats/services/assistance-parentale/apta/



AU MARQUIS
DE BRUMMELL

www.marquisbrummell.ca

657 3^e Avenue, Limoilou, Québec

418-529-6897 1-877-529-6897

Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE

ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE



Analyse pragmatique et fonctionnelle... de la cravate



Par
Me Nicholas Jobidon

Dans sa chronique à chaque parution du *Proforma*, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde.

Nul doute que la cravate est un accessoire indispensable pour l'homme moderne – toute tenue officielle ou professionnelle serait incomplète sans se nouer une corde de soie autour du cou. Mais pourquoi? Est-elle munie de poches pratiques pour transporter un téléphone ou un stylo? Offre-t-elle une protection utile contre le froid, ou une armure contre les écureuils sauvages? S'agit-il d'un appareil ostentatoire qui impressionne dames et demoiselles?

Une mode ancienne...

La cravate occidentale moderne proviendrait d'un garçon de 7 ans qui était (tout naturellement) impressionné par une brigade de hussards croates en visite à Paris pour célébrer leur victoire contre l'empire Ottoman. L'uniforme de ces hussards comprenait un mouchoir coloré autour du cou. Quoique ce mouchoir n'avait pas de nom en soi, il a rapidement été connu sous le nom « hravati », qui est une déformation du mot cravate en croate. Le garçon de 7 ans, connu sous le nom de Louis XIV, s'est mis à porter un mouchoir similaire et l'idée s'est très vite propagée.

Le design actuel date de la révolution industrielle, après avoir subi plusieurs transformations aux mains de cravatiers installés des deux côtés de la Manche. La méthode de fabrication a finalement été perfectionnée par le new-yorkais Jesse Langsdorf dans les années 1920; bien que la cravate varie en taille et en style à chaque décennie depuis, nous utilisons donc toujours le même design fondamental depuis une centaine d'années.

Un symbole conservateur... qui change vite

La cravate, plus qu'un simple vêtement, est aussi un melting pot de toutes sortes d'idées. C'est d'ailleurs pourquoi l'Iran a banni le port de ce morceau de tissu, considérant qu'il s'agit d'un symbole de la décadence occidentale.

La cravate représente tour à tour la distinction sociale, l'*Establishment* privilégié, le pouvoir et le succès financier (d'où la théorie à l'effet que la largeur des cravates reflète la croissance économique d'un pays), sans oublier la sexualité masculine. Le milliardaire Richard Branson, reconnu pour avoir avec lui une

paire de ciseaux qu'il utilise pour couper les cravates de ses partenaires d'affaires, voit la cravate comme une obligation oppressive imposée au cou des employés forcés de la porter. Gerald Andersen, le directeur de la Neckwear Association of America, décrivait la cravate (probablement en blague) « as a symbol of truth, justice and the American way », mais surtout comme une bannière chevaleresque et colorée que l'homme moderne arbore dans un monde moderne gris et cynique.

À la télévision et dans la vraie vie, on s'attend bien sûr à ce que l'avocat porte la cravate. Peut-être s'agit-il même d'une obligation déontologique, puisque l'article 129 du nouveau *Code de déontologie des avocats* prévoit que « L'avocat contribue à préserver l'honneur, la dignité et la réputation de sa profession et à maintenir le lien de confiance du public envers celle-ci ». La cravate, c'est du sérieux, et le public s'attend à du sérieux!

Finalement, la cravate est tellement lourde de symbolisme qu'il revient à chacun de décider pourquoi, lui, porte la cravate... ou non.

Attention, danger!

Les cravates sont désormais également associées à certains dangers. Il y existe évidemment un risque d'accrochage dans des machines ou par des personnes hostiles – c'est pourquoi les gardes de sécurité et de prisons, par exemple, doivent porter une cravate « clip-on » afin d'éviter de se faire étrangler. Il peut également avoir un risque de constriction ou d'étouffement lorsque la cravate n'est pas bien nouée. Finalement, puisque la cravate a tendance à pendouiller toute la journée et n'est pas lavée aussi souvent que les autres morceaux de vêtement, elle peut colporter divers microbes et pathogènes, ce qui a entraîné plusieurs hôpitaux à interdire à leurs docteurs de la porter. Ne vous inquiétez pas pour eux – plusieurs ont remplacé la cravate par un nœud papillon!

Peut-être après tout la cravate est-elle un accessoire conservateur, porté pour la simple raison qu'il faut la porter. Ce conservatisme nous rappelle que nous sommes européens et trimbalons toutes leurs idées et leur histoire. On peut se compter chanceux que le petit Louis n'ait pas porté son admiration sur le casque de poil que portaient ces hussards... qui sait avec quel accoutrement on serait rendu aujourd'hui!

LES IMPRESSIONS
JEAN GAUVIN INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini
et le respect des délais fixés
sont importants pour vous.
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur
de votre bulletin
Proforma...

Et de tous
vos projets.

Téléphone (418)908-0624

Télexcopieur (418)908-0674

jeangauvin@videotron.ca

Calendrier des activités

7 avril 2016

Formation du Barreau de Québec – CAIJ
L'obligation de considérer les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) : qu'en est-il? (1,5 h)
Palais de justice de Québec

15 avril 2016

Formation du Barreau de Québec – CAIJ
La gestion d'instance au sein des diverses sections du Tribunal administratif du Québec et la présentation du projet pilote de « conciliation expresse » à la Section des affaires sociales (1,5 h)
Palais de justice de Québec

21 avril 2016

Les technologies à l'heure du nouveau Code de procédure civile
Grand salon, Université Laval

22 avril 2016

Colloque en droit de la santé mentale (6 h)
Institut universitaire en santé mentale de Québec

5 mai 2016

Assemblée générale annuelle
Cercle de la garnison

24 mai 2016

Formation du Barreau de Québec – CAIJ
Tandem sur les meilleures pratiques devant la Cour d'appel (1,5 h)
Palais de justice de Québec

Actualité juridique

- **Me Myriam Roussel** s'est jointe à l'équipe de Létourneau Gagné Avocats s.e.n.c.r.l.
- L'étude Chamberland, Gagnon (Justice-Québec) est devenue **Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)**.
- **Mes Marie-Élaine Racine** et **Amélie Asselin** sont maintenant associées au bureau de Joli-Cœur Lacasse.
- **Me Julia Thibault** a rejoint le bureau Cain Lamarre de Québec.
- **Me Antoine Leclerc** est devenu avocat au cabinet Stein Monast en décembre dernier.
- **Me Gisèle Lacasse**, membre du Tribunal administratif du Québec, a été désignée présidente de la Commission d'examen des troubles mentaux.
- **Me Manuelle Oudar** a été nommée, par le Conseil des ministres, présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

MAÎTRE DU SAVOIR

TU ES stagiaire ou membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec **ET** tu exerces ta profession depuis moins de 10 ans[†]?

Inscris-toi au programme de rabais SOQUIJ dès aujourd'hui!

<p>Un abonnement pour</p> <h1>15 \$</h1> <p>par mois</p> <p>Plus des rabais avantageux sur le coût de tes recherches[†].</p>	<p>Ce programme de trois ans te donne accès à une richesse d'information inégalée sur le Portail SOQUIJ :</p> <ul style="list-style-type: none">Recherche juridiqueLes PlumitifsLes CollectionsLes Express
---	---

Pour en savoir davantage, visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui

***SOQUIJ** | Intelligence juridique

† Certaines conditions s'appliquent. Visite soquij.qc.ca/desaujourd'hui pour plus de détails.

- Le cabinet Boucher est heureux de souligner l'arrivée au sein de son équipe de **Me Jean-Roch Parent**, à titre d'associé.
- Le cabinet Siskinds, Desmeules a le plaisir d'accueillir **Me Karim Diallo** à son bureau de Québec.
- **Me Marie-Pierre D'Amours** s'est jointe au groupe de conseillers juridiques du cabinet Pelletier D'Amours, contentieux de Desjardins Groupe d'assurance Inc.
- Le Conseil des ministres a procédé à la nomination des dirigeants du nouveau Tribunal administratif du travail, créé le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit de **Me Marie Lamarre**, présidente, de **Me Michèle Carignan**, vice-présidente, **Me Lucie Nadeau**, vice-présidente et **Me Jean Paquette**, vice-président.
- **Me Alain Madgin** a été nommé vice-président aux Affaires gouvernementales de la société McKesson Canada.
- **Me Vincent Bergeron**, associé, avocat et agent de marques de commerce ROBIC, reçoit le titre de Jeune personnalité d'affaires 2015 lors du Gala organisé par la Jeune Chambre de commerce de Québec.

Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : jbq@jeunebarreaudequebec.ca

* Pour plus d'information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le www.barreaudequebec.ca dans la section « Calendrier des activités ».